CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème REUNION DE 2009

Séance du 27 novembre 2009

CG 09/4ème/VII-02

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DU SITE MILITAIRE DE CAYLUS
Contrat d'accompagnement territorial de la commune de Caylus

——

La nouvelle organisation de la défense de notre pays présentée en juillet 2008 par le gouvernement, acte un redéploiement des bases militaires sur le territoire français. Celui-ci se traduit notamment par des suppressions d'unités et des transferts de personnels entre sites, avec une perte de 54 000 postes sur l'ensemble du dispositif de Défense.

En Tarn-et-Garonne, Montauban et Caylus sont concernés.

Dès 2009, ces deux sites perdent respectivement 47 et 25 emplois. L'Etat, à travers la mise en place, d'un Plan Local de Redynamisation (P.L.R.), doté de 1 000 000 € pour le Tarn-et-Garonne, s'est engagé à recréer dans les territoires affectés, les conditions d'un développement économique durable par l'incitation à la création d'emplois et d'activités nouvelles.

Le groupement du camp de Caylus étant restructuré dès 2009, la Préfète de Tarn-et-Garonne, en collaboration avec le Ministère de la Défense, le SGAR et les Collectivités Locales, a lancé l'élaboration d'un P.L.R. dont le premier volet est destiné à créer de l'emploi à Caylus, en proportion des postes de Défense supprimés.

Deux projets structurants ont été retenus : l'extension de l'E.H.P.A.D. du Val de Bonnette et la restructuration du village de vacances de Caylus.

Extension de l'E.H.P.A.D. du Val de Bonnette

Cet établissement, rattaché au C.C.A.S. de Caylus et ouvert depuis 2004, est doté d'une capacité de 32 lits. Il est occupé à plein et ne peut répondre à de nombreuses sollicitations.

Pour remédier à cette situation, nous avons arrêté avec la Préfète, le 12 mai 2009, une augmentation de capacité de 16 lits « personnes âgées dépendantes » et 10 lits « Alzheimer ». Cela se traduira par un investissement de 2,5 M€ et par la création de 20 emplois.

Un dossier a été déposé par la commune de Caylus auprès du Ministère de la Défense. Il y est sollicité une aide financière de 300 000 € au titre du P.L.R.. Elle viendrait s'ajouter aux financements communaux et à l'aide de 305 000 € que peut apporter le Département, au titre de sa politique dans ce domaine.

Pour la décision concernant l'aide départementale que je viens d'évoquer, je vous renvoie à la délibération spécifique qui vous est proposée par ailleurs dans cette présente session et qui a été soumise préalablement à l'avis de la 5ème commission.

Restructuration du village de vacances de Caylus

L'actuel village de vacances créé en 1974 n'est plus adapté aux attentes de la clientèle touristique actuelle. Il nécessite une redéfinition complète de sa structure qu'il est opportun de mettre en oeuvre à l'occasion de la fin du **contrat de gestion de V.V.F., au 31 septembre 2009**.

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité et un pré-projet fait apparaître un coût d'opération **de 3 M € et la perspective de création de 10 à 15 emplois**. Lorsque cette opération sera finalisée et chiffrée, le comité du site de défense pourra lui accorder le label P.L.R. afin de permettre son financement sur des crédits de droit commun et contractualisés.

Rien n'engage aujourd'hui notre Assemblée sur ce dossier qui vous sera présenté, le moment venu, pour décision, au vu de son éligibilité à nos politiques.

Convention à signer

Le comité technique interministériel qui s'est réuni le 16 juin 2009 à Paris, a validé la proposition du comité de site de défense de Tarn-et- Garonne, acceptant le P.L.R. sur le territoire de la commune de Caylus. Il a décidé d'attribuer l'aide de 300 000 € demandée pour l'extension de l'E.H.P.A.D. du Val de Bonnette, seul projet aujourd'hui abouti.

Pour finaliser cet engagement, la Préfecture demande que soit signée une convention entre les partenaires participant au plan de financement des opérations éligibles au P.L.R. : l'Etat, le Département et la Commune. Cette convention définit le cadre du contrat d'accompagnement territorial de la commune de Caylus, les deux opérations finançables, la gouvernance du projet et la décision de l'Etat d'apporter les 300 000 € prévus pour l'extension de l'E.H.P.A.D..

En conséquence, je vous demande de bien vouloir accepter le principe de l'association du Conseil Général à ce Plan Local de Redynamisation du site militaire de Caylus et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'association du Conseil Général au plan local de redynamisation du site militaire de Caylus pour lequel deux projets structurants ont été retenus : l'extension de l'EHPAD du Val de Bonnette et la restructuration du village de vacances de Caylus ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,